



SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE ET DE LA MÉTROPOLE DE LYON

Procès-verbal du Conseil d'administration

**du service d'incendie et de secours
du département du Rhône et
de la métropole de Lyon**

15 juin 2015

Réunion du 15 juin 2015

Membres présents : (par ordre alphabétique)

Avec voix délibérative :

- Monsieur Bertrand ARTIGNY
- Monsieur Didier BARRY
- Monsieur Noël BULLIAT
- Monsieur Damien COMBET
- Monsieur Jean-Luc DA PASSANO
- Monsieur Michel FORISSIER
- Monsieur Gilles GASCON
- Monsieur Stéphane GOMEZ
- Madame Claude GOY
- Monsieur Christophe GUILLOTEAU
- Monsieur Rolland JACQUET
- Monsieur Yves JEANDIN
- Madame Murielle LAURENT
- Monsieur Michel MERCIER
- Monsieur Jérôme MOROGE
- Monsieur Didier PASCAL
- Monsieur Renaud PFEFFER
- Monsieur Arthur ROCHE
- Monsieur Jean-Yves SÉCHERESSE
- Monsieur Patrick VÉRON

Pouvoir :

- Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves SÉCHERESSE

Sans voix délibérative :

- Monsieur Thierry BUTIN, suppléant de Madame Murielle LAURENT
- Monsieur Claude COHEN, suppléant de Monsieur Michel FORISSIER
- Madame Martine DAVID, suppléante de Monsieur Stéphane GOMEZ
- Monsieur Pascal GUERIN, suppléant de Monsieur Damien COMBET
- Madame Martine PUBLIÉ, suppléante de Monsieur Christophe GUILLOTEAU
- Madame Marie-Pierre TEYSSIER, suppléante de Monsieur Didier PASCAL

Membres de droit :

- Monsieur Gérard GAVORY, préfet délégué pour la défense et la sécurité
- Colonel Serge DELAIGUE, directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours
- Colonel Jean-Gabriel DAMIZET, médecin-chef du SDMIS

Avec voix consultative :

- Lt Vincent BLENET
- Adj.chef Rémy CHABBOUH
- Sgt-chef Franck CHENAL
- Cap Jérémie COUTURIER
- Sgt-chef Franck FOURNEL
- Lt Jean-Paul FRANÇOIS
- Lt Jérôme LEFEBVRE
- Cap Gilles VÉRICHON

Service d'incendie et de secours du département du Rhône et de la métropole de Lyon

Conseil d'administration

Lundi 15 juin 2015

Ordre du jour

	Page
❖ Installation des membres du conseil d'administration	4
❖ Élection du président du conseil d'administration	6
❖ Composition du bureau du conseil d'administration et élection des membres du bureau	10
❖ Désignation des membres du conseil d'administration et des représentants de l'administration appelés à siéger au sein des comités et commissions du SDMIS et ainsi qu'au sein de certains organismes extérieurs au SDMIS.....	15
RAPPORTS :	22
R/15-06/01 Délégation accordée au bureau du conseil d'administration pour accomplir certains actes de gestion.....	22
R/15-06/02 Délégation accordée au président du conseil d'administration pour accomplir certains actes de gestion.....	23
R/15-06/03 Indemnités de fonction du président et des vice- présidents	23
R/15-06/04 Récapitulatif des marchés codifiés passés en applications des délibérations n° D/11-07/02 du 1er juillet 2011 et D/14-06/02 du 30 juin 2014	24

R/15-06/05 Récapitulatif des marchés à procédure adaptée passés en application des délibérations n° D/11- 07/02 du 1 ^{er} juillet 2011 et D/14-06/02 du 30 juin 2014	24
R/15-06/06 Compte administratif pour l'exercice 2014.....	25
R/15-06/07 Compte de gestion de M. le payeur départemental, comptable du service départemental d'incendie et de secours du Rhône, pour l'exercice 2014.....	30
R/15-06/08 Reprise et affectation du résultat comptable pour l'exercice 2014	31
R/15-06/09 Projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2015	32
R/15-06/10 Autorisations de programme et crédits de paiement – compte-rendu annuel 2015.....	35

Conseil d'administration

Lundi 15 juin 2015

(La séance est ouverte à 14 h 42 par M. GUILLOTEAU)

M. GUILLOTEAU.- Monsieur le préfet, Mesdames et Messieurs, chers collègues élus, Messieurs les officiers et sous-officiers de sapeurs-pompiers, nous sommes réunis pour un moment, je dirai, simple et ordinaire mais à la fois particulier, qui consiste à élire le nouveau conseil d'administration du SDMIS. Après l'application de certains textes législatifs, il nous faut procéder à cette élection, et à priori, le nouveau président devrait être de la métropole.

C'est une page qui se tourne pour le département. Je regarde le président Michel MERCIER, qui a été un des acteurs du SDIS pendant de très nombreuses années. Je ne souhaite qu'une seule chose, c'est que ce SDMIS continue dans les mêmes orientations, qui font que ce département a la chance aujourd'hui d'avoir l'un des meilleurs réseaux de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires. C'est un département cité en exemple.

Nous sommes ici dans un lieu plus que symbolique, un lieu de savoir, lieu que l'on partage avec d'autres instances et qui forme beaucoup de sapeurs-pompiers.

Je voudrais aussi en profiter pour rendre hommage à tous les sapeurs-pompiers pour ce qu'ils font, bien sûr les sapeurs-pompiers volontaires mais aussi les sapeurs-pompiers professionnels, sans oublier la petite partie des sapeurs-pompiers qui sont aussi militaires. Ce sont des hommes et des femmes dévoués, et il faut savoir que ce n'est pas un engagement qui est simple, mais qu'il peut parfois aller jusqu'au sacrifice suprême.

Il convient de faire l'appel.

(M. GUILLOTEAU procède à l'appel nominal).

E/15-06/01 Installation des membres du conseil d'administration

M. GUILLOTEAU.- Je constate que le quorum est atteint. Je vais vous donner quelques éléments pour ces élections.

Nous sommes réunis pour l'installation du conseil d'administration de l'établissement public en la forme de « service d'incendie et de secours du département du Rhône et de la métropole de Lyon » (SDMIS) issu de l'article 32 de la loi 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles, Monsieur le sénateur.

Conformément à l'article L.1424-71 du CGCT, le SDMIS est administré par un conseil d'administration composé de représentants du département du Rhône, des communes du département du Rhône et de la métropole de Lyon.

En application de la délibération adoptée par le conseil d'administration du SDIS le 24 octobre 2014, et conformément à l'arrêté préfectoral du 14 janvier 2015, le nombre et la répartition des sièges du CA du SDMIS se présentent comme suit : 22 sièges de titulaires et 22 sièges de suppléants répartis à raison de :

- 3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants pour le département du Rhône ;
- 5 sièges de titulaires et 5 sièges de suppléants pour les communes du département du Rhône ;
- 14 sièges de titulaires et 14 sièges de suppléants pour la métropole de Lyon.

Je vous précise qu'en application des dispositions du code général des collectivités territoriales fixant les modalités d'élection des membres du conseil d'administration (articles L.1424-

24-2, L.1424-24-3 et L.1424-73) et aux termes de l'article 23 de l'ordonnance du 19 décembre 2014 portant diverses mesures relatives à la création de la métropole de Lyon, les membres du CA du SDMIS doivent être élus au plus tard le 30 juin 2015.

- La métropole de Lyon a, par délibération du 23 février 2015, procédé à la désignation de ses 14 représentants titulaires et de ses 14 représentants suppléants ;
- Les 5 représentants titulaires et les 5 représentants suppléants des communes du département du Rhône ont été élus le 19 mars 2015 ;
- Le département du Rhône a, par délibération du 24 avril 2015, procédé à la désignation de ses 3 représentants titulaires et de ses 3 représentants suppléants.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de :

- Prendre acte de la désignation des représentants de la métropole de Lyon, du département du Rhône et des communes du département du Rhône au conseil d'administration du SDMIS ;
- Et je déclare installé dans ses fonctions, à compter de ce jour, 15 juin 2015, le conseil d'administration du SDMIS.

Pas d'objection ? Non.

Monsieur le préfet, voulez-vous prendre la parole ?

M. LE PRÉFET GAVORY.- Quelques mots.

Pour dire tout le plaisir que j'ai d'être parmi vous dans ce conseil d'administration, qui est un conseil d'administration particulier puisqu'il s'agit d'élire un conseil juste après la création du service départemental et métropolitain d'incendie et de secours. C'est un cas unique en France, nous vivons de manière collective un moment d'histoire.

Simplement pour vous dire que le préfet de région et moi-même sommes bien évidemment à vos côtés. Nous avons d'excellentes relations avec le président du CA SDIS et avec le directeur et toute l'équipe du SDIS, et nous aurons les mêmes bonnes relations avec le nouveau président, les membres du conseil d'administration et tous les membres qui composent le SDMIS.

Nous sommes à vos côtés pour faire face à de nombreuses crises qui ne manquent pas de survenir dans un département et une métropole, qui sont confrontés à des risques très importants et très variés.

Et je voulais, moi qui suis ici depuis quatre mois, souligner l'excellence de l'outil qui est ici dans le département du Rhône, et rendre un hommage tout particulier à son ancien président, Michel MERCIER, ancien ministre, avec vous, avec les élus, d'avoir su doter ce SDIS et ce SDMIS des outils nécessaires pour permettre de faire face aux crises. Je confirme que c'est un établissement public qui fait référence au plan national.

C'est tout simplement ce que je voulais dire, et nous serons toujours à vos côtés pour travailler en parfait partenariat.

M. GUILLOTEAU.- Merci, Monsieur le préfet.

E/15-06/02 Élection du président du conseil d'administration

M. GUILLOTEAU.- Nous allons procéder à l'élection du président. Pour ce faire, j'appelle le doyen, M. Rolland JACQUET, à qui je laisse la parole, le micro et la suite.

(M. JACQUET prend la présidence de la séance).

M. JACQUET.- Bonjour à toutes et à tous.

Malgré le fait d'être doyen, c'est avec plaisir que je préside cette séance du SDMIS pour l'élection de son président,

avec tout ce qui a été dit sur le moment historique que cela peut représenter. Et bien entendu, c'est avec plaisir que je vais œuvrer.

Pour commencer, et sans trop perdre de temps non plus, je vais procéder à la lecture de l'article L.1424-74 du code général des collectivités territoriales : *« Le président du conseil d'administration est élu à la majorité absolue des suffrages par les membres du conseil d'administration parmi les représentants du département du Rhône et de la métropole de Lyon. Si l'élection n'est pas acquise lors des deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, elle est acquise au bénéfice de l'âge. L'élection a lieu après le renouvellement des représentants du département, de la métropole, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale du département [...] ».*

Nous allons procéder à la constitution du bureau de vote.

Constitution du bureau de vote :

Outre le doyen d'âge, président, je propose la désignation d'un assesseur, que je suggère être le plus jeune de l'assemblée, M. Renaud PFEFFER, et d'une secrétaire, Mme Laurence CHENKIER, qui veilleront au bon déroulement de l'élection et à son dépouillement.

Mode de scrutin :

Je propose que l'élection du président s'effectue à bulletins secrets (dans l'urne).

Du matériel de vote va être distribué par la secrétaire de séance. Ce matériel servira également pour l'élection des membres du bureau.

(Il est procédé à la distribution du matériel de vote).

Je précise que l'urne sera portée vers chacun des élus par l'assesseur à l'appel de leur nom par la secrétaire de séance.

Candidatures :

Je rappelle que les candidats doivent être issus du collège du département ou de la métropole mais que les 3 collèges votent.

Qui est candidat ?

M. GUILLOTEAU.- Monsieur le président, j'ai l'honneur de vous présenter la candidature de M. Jean-Yves SECHERESSE.

M. JACQUET.- Le candidat souhaite-t-il faire une déclaration ?

M. SECHERESSE.- Je voudrais d'abord remercier Monsieur le président GUILLOTEAU.

Monsieur le préfet, Mesdames et Messieurs, chers collègues, la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles, la loi MAPTAM, s'est traduite le 1^{er} janvier 2015 par la création d'une nouvelle collectivité territoriale : la métropole de Lyon, aux côtés d'un nouveau département du Rhône.

Elle a également créé à la même date un service d'incendie et de secours du département du Rhône et de la métropole de Lyon, en lieu et place du SDIS du Rhône, pérennisant ainsi un service public efficace et reconnu.

Le législateur a souhaité préserver l'unicité de notre établissement public, qui conserve ses missions et les exerce donc désormais au service d'un territoire unique, commun à deux collectivités territoriales.

Ceci est inédit à ce jour dans notre pays, Monsieur le préfet l'a suggéré tout à l'heure.

Afin de prendre en compte ce changement institutionnel, la composition de son conseil d'administration a été renouvelée, intégrant des représentants du département du Rhône, des communes du département du Rhône et des représentants de la métropole de Lyon.

De plus, alors que dans tous les SDIS de France, le conseil d'administration est présidé par le président du conseil départemental ou l'un des membres du conseil d'administration qu'il a désigné, le président du conseil d'administration du SDMIS doit être élu. Telle est la raison de ma candidature.

Le SDMIS est au cœur de notre modèle de sécurité civile. Avec justesse, le ministre de l'intérieur, M. Bernard CAZENEUVE, a tout récemment rappelé la responsabilité partagée entre l'État et les collectivités locales dans la mise en œuvre de la politique territoriale des services d'incendie et de secours, qu'il s'agisse de l'exceptionnel ou du quotidien.

Le SDMIS est prêt à faire face à ces risques de manière exemplaire aujourd'hui comme hier.

Le SDMIS est reconnu comme l'un des tout premiers de France, fruit de seize années d'accomplissement portées par une volonté politique forte.

Je tiens à remercier l'ensemble du personnel d'avoir hissé le SDIS à un tel niveau d'excellence.

Je tiens également à rendre un hommage appuyé à celui qui est resté durant toute cette période président du SDIS, M. Michel MERCIER. Vous l'imaginez, c'est dans ses pas que j'entends me glisser.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, je veux avec vous inscrire notre établissement public dans la continuité afin de maintenir un service performant et de qualité, et conduire la politique

de sécurité civile de demain au bénéfice de nos concitoyens sur le territoire du département du Rhône et de la métropole de Lyon.

Au vu de ces évolutions institutionnelles d'envergure et dans l'esprit de ces réformes, je suis bien entendu candidat à la fonction de président de votre conseil d'administration. Je vous en remercie.

M. JACQUET.- Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Nous allons procéder au vote à bulletins secrets.

(Il est procédé au vote à bulletins secrets).

(Il est procédé au dépouillement du vote).

Résultat du vote : 21 votants,

- 19 voix pour M. SECHERESSE

- 2 bulletins blancs.

M. Jean-Yves SECHERESSE est élu président.

En tant que président de séance, je me permets de le féliciter et de lui souhaiter bon travail.

Je lui laisse la place.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames et Messieurs, d'abord je veux remercier l'ensemble des votants.

Je dirai un mot tout à l'heure, je souhaite plutôt le faire une fois que le bureau sera élu, car j'ai la conviction que c'est par un travail d'équipe que nous arriverons à continuer à faire prospérer le SDMIS et que nous continuerons à faire valoir toutes ses qualités.

E/15-06/03 Composition du bureau du conseil d'administration et élection des membres du bureau

- **Élection du premier vice-président**

M. LE PRÉSIDENT.- Si j'ai bien compris, Monsieur le colonel DELAIGUE, il s'agit maintenant de procéder à l'élection du bureau, et donc du premier vice-président de ce bureau.

Si vous le voulez bien, je soutiens la candidature de M. Renaud PFEFFER, maire de Mornant et premier vice-président du conseil départemental.

Nous procédons au vote.

(Il est procédé au vote à bulletin secret).

(Il est procédé au dépouillement du vote).

Résultat du vote : 21 votants.

- 21 voix pour M. Renaud PFEFFER.

M. Renaud PFEFFER est élu premier vice-président.
Je le félicite.

• **Élection du deuxième vice-président**

M. LE PRÉSIDENT.- Troisième vote, le deuxième vice-président du SDNIS. Après le représentant du département, d'une certaine façon, il s'agissait aussi de faire valoir les représentants des communes.

Je propose la candidature de M. Michel MERCIER.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non.

(Il est procédé au vote à bulletins secrets).

(Il est procédé au dépouillement du vote).

Résultat du vote : 21 votants.

- 20 voix pour M. MERCIER.

- 1 bulletin blanc

M. Michel MERCIER est élu deuxième vice-président.
Bravo. Félicitations.

(Applaudissements).

- **Élection du troisième vice-président**

M. LE PRÉSIDENT.- Je propose maintenant la candidature de Mme Murielle LAURENT, première adjointe à Feyzin et vice-présidente à la métropole de Lyon.

(Il est procédé au vote à bulletins secrets).

(Il est procédé au dépouillement du vote).

Résultat du vote : 21 votants.

- 19 voix pour Mme LAURENT.

- 2 bulletins blancs.

Mme Murielle LAURENT est élue troisième vice-président. Félicitations.

(Applaudissements).

- **Élection des membres du bureau**

M. LE PRÉSIDENT.- En ce qui concerne le bureau, au-delà des vice-présidents que nous venons d'élire, deux candidatures me sont parvenues. Il était de tradition jusqu'à présent de limiter le bureau à cinq personnes. Je suis d'avis que l'on puisse l'élargir.

Je vous propose de voter successivement pour les deux candidatures qui me sont parvenues : d'un côté, M. Patrick VERON, maire de Couzon-au-Mont-d'Or, et une fois qu'il sera élu, je vous proposerai de voter pour la candidature de M. Gilles GASCON, maire de Saint-Priest.

Dans un premier temps, je vous demande de voter pour M. Patrick VERON.

(Il est procédé au vote à bulletins secrets).

(Il est procédé au dépouillement du vote).

Résultat du vote : 21 votants.

- 20 voix pour M. VERON

- 1 bulletin blanc.

M. Patrick VERON est élu membre du bureau. Je le félicite.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT.- Pour terminer d'élire ce bureau, je vous demande de voter pour M. Gilles GASCON.

(Il est procédé au vote à bulletins secrets).

(Il est procédé au dépouillement du vote).

Résultat du vote : 21 votants.

- 18 voix pour M. GASCON

- 2 bulletins blancs

- 1 bulletin nul.

M. Gilles GASCON est élu membre du bureau. Je le félicite.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais demander aux membres du bureau de nous rejoindre.

C'est toujours un peu fastidieux ces votes, mais je crois qu'il faut rester fidèle aux textes et à la règle. Donc pardonnez-nous d'avoir passé un peu de temps, mais c'est un peu une nécessité et nous y tenions le colonel et moi-même.

Je voudrais dire quelques mots au nom des membres du bureau du conseil d'administration du SDMIS. D'abord, je vous remercie pour la confiance que vous venez de nous témoigner, à nous tous. Permettez-moi de dire à mes collègues le plaisir que

j'aurai de travailler avec eux, en particulier avec Renaud, qui aura des responsabilités importantes dans le SDMIS.

Il nous appartient donc dès à présent de travailler ensemble et de partager une vision que je sais commune quant à la vision du SDMIS que nous avons tous ensemble. Cela a été clairement dit, à la fois par M. le préfet, par M. le président du département et par moi-même, et M. MERCIER l'a souvent dit dans ses nombreuses allocutions. Donc c'est important de revenir dessus.

Je souhaite pour cela ouvrir rapidement une phase d'écoute et d'information préalable indispensable pour fixer le cap de notre action partagée pour les prochaines années.

Dans ce cadre, je souhaite tout d'abord rencontrer M. le préfet, vous-même et M. le préfet de région, afin de poursuivre le dialogue nécessaire sur les sujets relatifs aux problématiques de sécurité civile sur notre territoire. Sachez que dans le contexte troublé qui est le nôtre, c'est par la qualité de nos rapports avec l'État que nous pourrons faire face aux dangers pouvant nous menacer.

Je rencontrerai ensuite les membres élus du conseil d'administration, vous tous, à la faveur de deux soirées d'échanges qui seront programmées les lundi 22 juin à 19 h 00 et vendredi 26 juin à 17 h 00, sur le site état-major Rabelais à Lyon 3^{ème}.

J'espère ainsi, en proposant deux dates distinctes, permettre à chacun d'entre vous de pouvoir se libérer au moins une fois, pour que nous puissions échanger à la fois sur ce qu'est la réalité du SDMIS, un outil extrêmement performant mais aussi complexe, mais aussi dessiner quelles seront les orientations que nous mettrons en œuvre, même si ces orientations sont bien entendu celles qui ont été mises en œuvre dans le mandat précédent.

J'inviterai enfin les organisations syndicales représentatives du SDMIS et les représentants des sapeurs-pompiers volontaires à participer à des rendez-vous qui se dérouleront entre le 30 juin et le 3 juillet, pour lesquels je vais lancer dès aujourd'hui les invitations.

Vous le voyez, il ne s'agit pas de temporiser et d'attendre la fin de la trêve estivale, mais de se mettre au travail sans délai.

À l'issue de cette phase de consultation, je convoquerai un conseil d'administration, le vendredi 10 juillet à 16 h 30 ; nous verrons en ce qui concerne le lieu, ce sera très probablement en préfecture, car nous avons la chance d'être invités systématiquement en préfecture.

Voilà tous les éléments et les invitations que je souhaitais faire valoir de suite.

Si certains d'entre vous souhaitent intervenir, ce sera bien entendu avec plaisir que je leur céderai la parole.

E/15-06/04 Désignation des membres du conseil d'administration et des représentants de l'administration appelés à siéger au sein des comités et commissions du SDMIS et ainsi qu'au sein de certains organismes extérieurs au SDMIS

M. LE PRÉSIDENT.- En tout état de cause, là nous allons entrer dans une autre phase, parfois un peu difficile, puisqu'il s'agit d'attribuer les fameuses places au sein des différentes commissions. De nombreux élus seront sollicités pour siéger dans toutes ces commissions. Il est clair que je n'ai pas le talent de Michel MERCIER quand il désignait avec le sourire aux lèvres l'ensemble des participants, qui parfois réagissaient, pour certains

d'entre eux, quelques semaines après, découvrant qu'ils étaient membres de la commission.

Donc je vais être obligé, là aussi avec l'aide précieuse du colonel, de faire valoir une méthode beaucoup moins audacieuse, puisqu'on va prendre point par point ces commissions. J'en prends la responsabilité. Ensuite, si certains d'entre vous n'étaient pas d'accord ou souhaitaient être présents dans telle ou telle commission, naturellement je leur donnerai la parole, mais j'assume absolument ces choix.

Nous avons essayé de construire les responsables de ces commissions et les participants autour des réalités qui sont les nôtres, c'est-à-dire à la fois la présence d'une métropole, qui, je vous le rappelle, finance à 80 % le SDMIS ; un nouveau département, le département du Rhône, qui est un élément extrêmement important du point de vue de nos territoires, puisque nous avons encore beaucoup de travail à faire concernant en particulier les problèmes immobiliers dans beaucoup de casernes soit à rénover, soit à édifier ; et les communes, qui sont un élément important de ce qu'est le cœur du SDMIS, c'est-à-dire aller au plus près possible des territoires et en particulier des communes et des maires de ces communes.

Je passe directement au menu.

I) Sont désignés pour siéger au sein des commissions et comités du SDMIS suivants :

1. Commissions liées à la commande publique et à la réforme des matériels

⇒ Commission d'appel d'offres (CAO)

Je propose que le président de la commission d'appel d'offres soit M. Arthur ROCHE, qui est un vieux routier de la question puisqu'il était déjà membre de la commission d'appel d'offres. C'est

quelqu'un qui a une grande expérience. Et je proposerai, s'ils acceptent tous les deux, que M. VERON puisse être son suppléant.

Est-ce que c'est bon ? (*Approbation*).

*** La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Si vous le voulez bien, je vous propose de continuer.

M. LE PRÉSIDENT.- En ce qui concerne les titulaires (une métropole et un département), là aussi nous allons prendre des personnes d'expérience : Mme Martine DAVID et Mme Claude GOY.

Et concernant les suppléants, je vous propose : M. Christophe DERCAMP et M. Damien COMBET.

*** La délibération est adoptée à l'unanimité.**

➤ Commission des achats adaptés (CAA)

Je vous propose, pour la présidence, la candidature de M. Renaud PFEFFER.

Et son suppléant pourrait être M. Patrick VERON.

*** La délibération est adoptée à l'unanimité.**

➤ Commission de réforme des matériels du SDMIS et du Département du Rhône

Je vous propose la présidence de M. Raymond DURAND.

Et comme membre de cette commission : M. Gilbert-Luc DEVINAZ, élu de Villeurbanne, qui vous demande de bien vouloir l'excuser.

*** La délibération est adoptée à l'unanimité.**

2. Commissions et comités liés aux ressources humaines

M. LE PRÉSIDENT.- Tout ceci a une logique aussi du point de vue du fonctionnement du SDMIS, puisque ces commissions se réunissent dans un laps de temps qui leur est commun, sous forme de demi-journée, donc bien entendu on a tendance à reprendre les mêmes élus de manière à ce que cela puisse fonctionner correctement.

➤ **Comité technique**

Je vous propose la présidence de Mme Murielle LAURENT.

Titulaires :

Mme Murielle LAURENT
M. Gilbert-Luc DEVINAZ
M. Jean-Luc DA PASSANO
Mme Sylvie ÉPINAT

Suppléants :

M. Lucien BARGE
Mme Catherine PANASSIER
M. Michel FORISSIER
M. Gilles GASCON

*** La délibération est adoptée à l'unanimité.**

➤ **Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires**

Je vous propose la présidence de M. Michel MERCIER.

Titulaires :

M. Michel MERCIER
M. Renaud PFEFFER
Mme Christiane GUICHERD
M. Yves JEANDIN

Suppléants :

M. Pascal GUÉRIN
M. Damien COMBET
M. Christophe GUILLOTEAU
M. Bertrand ARTIGNY

*** La délibération est adoptée à l'unanimité.**

➤ **Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail**

Je vous propose la présidence de M. Patrick VERON.

Titulaires :

M. Patrick VERON
M. Stéphane GOMEZ
M. Thierry BUTIN
Mme Sylvie ÉPINAT

Suppléants :

Mme Martine DAVID
M. Gilles GASCON
M. Martial PASSI
Mme Évelyne GEOFFRAY

*** La délibération est adoptée à l'unanimité.**

➤ Commission administrative paritaire des personnels administratifs, techniques et sociaux de catégorie A

➤ Commission administrative paritaire des personnels administratifs, techniques et sociaux de catégorie B

➤ Commission administrative paritaire des personnels administratifs, techniques et sociaux de catégorie C

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous propose que ces listes soient les mêmes concernant les catégories A, B et C, sachant que ces réunions se tiennent à la suite les unes des autres, et dans un laps de temps très serré, sachant que certaines peuvent durer relativement peu de temps.

Je vous propose la présidence de Mme Murielle LAURENT.

Titulaires :

Mme Murielle LAURENT
M. Christophe DER CAMP
Mme Martine DAVID
M. Didier BARRY

Suppléants :

M. Rolland JACQUET
M. Thierry BUTIN
M. Martial PASSI
Mme Martine PUBLIÉ

*** La délibération est adoptée à l'unanimité.**

➤ Commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C

M. LE PRÉSIDENT.- Colonel DELAIGUE, pour cette commission, ce sont les mêmes, les quatre plus quatre, mais nous devons rajouter quatre noms concernant les titulaires et quatre noms concernant les suppléants.

Sachant que nous avons appliqué le même dispositif métropole/département pour que les choses soient simples.

Je vous propose la présidence de Mme Murielle LAURENT.

Titulaires :

Mme Murielle LAURENT
M. Christophe DERCAMP
Mme Martine DAVID
M. Didier BARRY
M. Arthur ROCHE
M. Jean-Luc DA PASSANO
M. Gilbert-Luc DEVINAZ
Mme Christiane GUICHERD

Suppléants :

M. Rolland JACQUET
M. Thierry BUTIN
M. Martial PASSI
Mme Martine PUBLIÉ
M. Roland CRIMIER
M. Joël PIEGAY
M. Lucien BARGE
Mme Marie-Pierre TEYSSIER

*** La délibération est adoptée à l'unanimité.**

II) Sont désignés pour siéger au sein des commissions et organismes extérieurs au SDMIS suivants :

➤ Commission départementale de réforme des agents de la FPT du centre de gestion du Rhône et de la métropole de Lyon

M. LE PRÉSIDENT.- Il faudrait 2 titulaires et 4 suppléants. Je vous propose un titulaire pour la métropole et un titulaire pour le département. Et pour les suppléants, 3 plus 1.

Pour les titulaires, y a-t-il un candidat à cette commission qui proviendrait de la métropole ?

M. Bertrand ARTIGNY.

Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Monsieur Bertrand ARTIGNY, bravo et merci.

En ce qui concerne le département, quelqu'un se sentirait-il une vocation particulière ?

Mme Claude GOY. Je vous remercie infiniment.

Titulaires :

M. Bertrand ARTIGNY

Mme Claude GOY

Suppléants :

M. Yves JEANDIN

Mme Martine PUBLIÉ

M. Stéphane GOMEZ

M. Jérôme MOROGE

*** La délibération est adoptée à l'unanimité.**

➔ **Commission départementale de réforme des sapeurs-pompiers volontaires du Centre de gestion du Rhône et de la métropole de Lyon**

M. LE PRÉSIDENT.- Il faudrait un titulaire et un suppléant.

Un titulaire du Département ? M. Didier PASCAL.

Et un suppléant de la métropole ? M. Bertrand ARTIGNY.

Titulaire :

M. Didier PASCAL

Suppléant :

M. Bertrand ARTIGNY

**➤ EPARI (Établissement Public pour les
Autoroutes Rhodaniennes de l'Information)**

M. LE PRÉSIDENT.- Il s'agit d'un établissement public qui s'occupe des fibres qui acheminent les informations utiles au SDMIS mais aussi utiles à d'autres services.

J'aurais besoin de 3 « métropole » et de 3 « département », s'il vous plaît ?

Membres :

M. Jean-Luc DA PASSANO

M. Gilles GASCON

M. Pascal GUÉRIN

M. Noël BULLIAT

M. Thierry BUTIN

M. Rolland JACQUET

Je crois que nous avons terminé. Je vous remercie de votre générosité. Nous allons passer à la phase peut-être plus traditionnelle de notre conseil d'administration. Je cède tout de suite la parole au colonel.

Colonel DELAIGUE.- Monsieur le président, les trois premiers rapports sont des rapports là aussi importants pour le fonctionnement du SDMIS.

RAPPORTS :

R/15-06/01 Délégation accordée au bureau du conseil d'administration pour accomplir certains actes de gestion

Colonel DELAIGUE.- La délégation accordée au bureau du conseil d'administration. La proposition est une délégation identique à celle qui existait jusqu'à présent, c'est-à-dire une délégation totale de ce qui est autorisé par la loi, sauf les budgets et un certain nombre de choses qui sont exclues de par la loi.

Nous vous proposons de continuer sur cette délégation au bureau du conseil d'administration.

M. LE PRÉSIDENT.- Je procède au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

*** La délibération n°R/15-06/01 est adoptée à l'unanimité.**

R/15-06/02 Délégation accordée au président du conseil d'administration pour accomplir certains actes de gestion

Colonel DELAIGUE.- La délégation accordée au président du conseil d'administration pour certains actes de gestion. Là aussi, c'est une délégation complète au président, à l'identique de ce qui existait au préalable. C'est une délégation générale au président, assez classique, dans la continuité de ce qui se faisait jusqu'à aujourd'hui.

Avez-vous des observations ? Non.

M. LE PRÉSIDENT.- Je procède au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

*** La délibération n°R/15-06/02 est adoptée à l'unanimité.**

R/15-06/03 Indemnités de fonction du président et des vice-présidents

Colonel DELAIGUE.- Un rapport sur les indemnités de fonction du président et des vice-présidents du bureau, les membres du bureau n'ayant pas d'indemnités. Je rappelle que ces indemnités sont en référence aux indemnités aux conseillers départementaux : 50 % pour le président et 25 % pour les vice-présidents.

Vous avez les montants tels qu'ils sont aujourd'hui.

M. MERCIER.- Je n'ai jamais pris d'indemnités en tant que président, je ne vais pas commencer à en prendre en tant que vice-président. C'est uniquement personnel, les autres ont bien le droit d'en prendre.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est gentil, merci.

M. ARTIGNY.- Une question de compréhension : les 1 330 euros prévus pour le président correspondent aux 50 % de la limite ?

M. MERCIER.- Non, c'est 50 % de l'indemnité des conseillers départementaux.

M. LE PRÉSIDENT.- D'autres demandes de précision ?
Non.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

*** La délibération n°R/15-06/03 est adoptée à l'unanimité.**

R/15-06/04 Récapitulatif des marchés codifiés passés en applications des délibérations n°D/11-07/02 du 1^{er} juillet 2011 et D/14-06/02 du 30 juin 2014

R/15-06/05 Récapitulatif des marchés à procédure adaptée passés en application des délibérations n°D/11-07/02 du 1^{er} juillet 2011 et D/14-06/02 du 30 juin 2014

Mme CHENKIER.- Il s'agit des marchés adaptés et des marchés codifiés qui ont été passés entre le 1^{er} octobre 2014 et le 28 avril 2015, sur le fondement d'une délégation que le conseil d'administration avait donnée le 30 juin 2014 au président.

M. LE PRÉSIDENT.- Des demandes d'observation, des questions ? Non.

Je mets donc aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Adopté.

*** Les délibérations n°R/15-06/04 et R/15-06/05 sont adoptées à l'unanimité.**

(Sortie de M. MERCIER).

R/15-06/06 Compte administratif pour l'exercice 2014

Mme CHENKIER.- Pour ce compte administratif du 16^{ème} et dernier exercice budgétaire de notre SDIS, l'ensemble des votes du conseil d'administration a abouti à une inscription d'un total de 189,67 millions d'euros.

Pour ce qui concerne les réalisations, le total des dépenses effectives s'élève à 170,92 millions d'euros, soit 90,12 % de réalisation, qui se répartissent ainsi : 31,39 millions d'euros pour la section d'investissement et 139,53 millions d'euros pour la section de fonctionnement.

Les recettes ont été encaissées à hauteur de 173,19 millions d'euros, dont 144,82 millions d'euros pour la section de fonctionnement et 28,38 millions d'euros pour la section d'investissement.

De sorte que le résultat comptable fait apparaître pour l'exercice 2014, un excédent de fonctionnement de 5,286 millions d'euros et un déficit d'investissement de 3,012 millions d'euros.

Si l'on tient compte des résultats antérieurs reportés, le résultat de clôture se traduit par un excédent de fonctionnement de 6,957 millions d'euros et par un excédent d'investissement de 13,081 millions d'euros, soit un résultat excédentaire global de 20,039 millions d'euros.

INVESTISSEMENT : en ce qui concerne les dépenses d'investissement, pour les dépenses essentielles qui ont eu lieu pendant cette année 2014, 31,39 millions d'euros ont été mandatés, contre 26 millions d'euros en 2013, soit une hausse de 20 %, comprenant, outre les 4,488 millions d'euros de report de crédits d'investissement : 5,414 millions d'euros pour des acquisitions pour le parc des véhicules opérationnel, 2,525 millions d'euros pour le matériel de secours, 1,37 million d'euros pour le matériel

informatique et transmissions, 428 625 euros pour du mobilier et du matériel de bureau.

En ce qui concerne les constructions, près de 4,38 millions d'euros ont été réalisés, dont : 995 344 euros pour les travaux de rénovation, 3,332 millions d'euros pour les constructions neuves, 52 000 euros environ pour les grosses réparations au titre des bâtiments mis à disposition.

Les dépenses liées au bail emphytéotique administratif correspondant au coût annuel des travaux effectués s'élèvent à 5,489 millions d'euros.

Pour les frais financiers et les opérations d'ordre, ont été réalisés pour un montant de 2 millions d'euros, le remboursement du capital d'emprunt. Des opérations d'ordre pour 900 600 euros. Et 4,508 millions d'euros correspondant à la clôture des opérations de construction des casernes de Feyzin et Meyzieu.

S'agissant des recettes d'investissement : pour cette année 2014 encore, l'exercice a pu être clos sans que le SDIS n'alourdisse son endettement.

Sur les 28,378 millions d'euros, outre les prêts de 11,560 millions d'euros d'opérations d'ordre qui se rapportent aux amortissements, et les 4,508 millions d'euros d'écritures de régularisation pour les casernes de Feyzin et Meyzieu vue précédemment, nous avons enregistré : 2,542 millions d'euros de recettes de FCTVA. 499 485 euros de subventions. 9,210 millions d'euros d'excédents de fonctionnement capitalisés lors du budget supplémentaire 2014, qui vous sera présenté dans un rapport distinct.

FONCTIONNEMENT : en ce qui concerne le fonctionnement, les dépenses ont représenté 139,534 millions d'euros. L'essentiel étant constitué des charges de personnel, pour

98,412 millions d'euros, montant dont l'augmentation a été contenue à 1,19 % par rapport au compte administratif de 2013.

24,792 millions d'euros de charges à caractère général, montant en baisse de 3 % par rapport au compte administratif 2013, et montant qui correspond à 4,38 millions d'euros pour des frais généraux (carburant, eau, électricité), 2,95 millions d'euros de prestations de services (restauration, nettoyage, etc.), 8,66 millions d'euros de frais de maintenance petits équipements, un peu moins de 890 000 euros de primes d'assurance, hors personnel (honoraires, publicité pour les marchés, documentation), 5,06 millions d'euros de loyers divers, dont 4,642 millions d'euros de redevance annuelle de BEA, qui est depuis 2013 en pleine charge, et 2,86 millions d'euros de versements à des organismes de formation, aux associations et aux syndicats.

Après ces charges à caractère général, 2,475 millions d'euros de charges financières sont à noter, qui sont relativement stables, avec l'intérêt des emprunts pour un peu plus de 1,19 million d'euros et des frais financiers du BEA pour 1,286 million d'euros. Enfin, près de 11,56 millions d'euros d'opérations d'ordre et 11,32 millions d'euros de dotation aux amortissements.

Les recettes de fonctionnement représentent près de 144,82 millions d'euros : les contributions des collectivités locales ont représenté 134,455 millions d'euros, montant global qui est en augmentation de 0,18 % par rapport à 2013. S'ajoutent 2,95 millions d'euros au titre du règlement financier pour la communauté urbaine de Lyon. Restent pour près de 1,5 million d'euros de services soumis à facturation (transports pour les carences, interventions sur les ascenseurs, services de sécurité, autoroutes, interventions hors département), et 900 600 euros d'opérations d'ordre pour l'amortissement des subventions et des cessions de véhicules réformés.

Voilà, Monsieur le Président, l'essentiel pour le compte administratif pour l'exercice 2014.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Madame.

Y a-t-il des questions, des observations, des interventions concernant ce compte ? Monsieur JACQUET, vous avez la parole.

M. JACQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire un petit commentaire, tout d'abord en se félicitant des résultats positifs de ce compte administratif, qui est assez remarquable, et faire peut-être deux points de vigilance en écho.

Par rapport aux frais financiers, vous dites qu'ils se maintiennent. C'est la bonne gestion du SDIS qui permet de ne pas recourir à l'emprunt supplémentaire. Mais nous notons que ces frais financiers de 2,475 millions d'euros constituent tout de même une charge importante dans le budget, et qu'ils sont composés de deux parties à peu près égales, dont le bail emphytéotique administratif pour la moitié.

Et je note que ce bail emphytéotique, qui contribue à la réalisation de 5 millions d'euros de travaux par an, c'était pareil en 2013, ce sera pareil en 2015, à des intérêts de 1,2 million d'euros. C'est quand même assez disproportionné. Donc j'attire votre attention, car c'est un bail très long et dans la durée, c'est une charge, y compris avec les dérives parfois financières des marchés, qui peut évoluer. Donc il y a un point de vigilance, une alerte, et sur cette question-là, un travail.

Ensuite, d'une manière générale, par rapport aux frais financiers et au poids de la dette dans les services publics, ce poids de la dette dans les services publics, c'est de l'argent public de la collectivité qui va aux banques, qui va aux marchés financiers.

Parfois, je trouve que la charge est lourde et que cet argent devrait mieux être utilisé pour l'amélioration des services publics. Là, il y a un point de vigilance, et je crois qu'une gestion active de la dette, qui est en œuvre, bien entendu, devrait veiller à la maîtrise de l'ensemble de ces frais.

Tout cela pour dire aussi que s'il y a des marges de manœuvre dans les budgets contraints auxquels nous sommes confrontés par la réduction des dotations de l'État.

D'ailleurs l'exercice du SDMIS montre que ce n'est pas forcément la gestion des services publics qui est cause de la dette publique, bien au contraire, si c'était à démontrer, le SDMIS le démontre, et c'est très bien, mais s'il y a des marges de manœuvre à travailler, des mutualisations à faire dans tous les domaines, de recherche de marges de manœuvre et d'économies, ce n'est en tous les cas pas sur le personnel qu'il faudra le faire.

Je notais d'ailleurs dans le rapport, que nous allons examiner tout à l'heure, d'évaluation périodique, que des missions nouvelles sont demandées aux sapeurs-pompiers, en termes d'attentat, en termes de pandémie, en termes de dérèglement climatique.

Et ces missions supplémentaires demandées aux sapeurs-pompiers nécessitent que nous ayons des équipages complets, des gens complètement formés et suffisamment en grand nombre pour qu'en cas d'incident, des personnels formés, qualifiés et compétents soient présents sur tous les incidents. Donc s'il y a des marges de manœuvre à chercher, ce n'est surtout pas de ce côté-là qu'il faut aller les chercher.

Voilà le petit commentaire que je souhaitais faire en termes d'alerte.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur JACQUET. Le colonel DELAIGUE va répondre.

Colonel DELAIGUE.- Sur la dette, à la fois dans la partie de la dette qui est dans le BEA et à la fois la dette du SDMIS.

Dans la dette du BEA, je rappelle que la dette qui existe dans cette partie-là, il s'agit de prêts à taux fixe qui ont été faits par l'emphytéote auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il ne s'agit pas du système bancaire des marchés. Il s'agit derrière de prêts qui ont été faits au niveau de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Concernant le reste de la dette, nous sommes dans une dette de bon père de famille, avec quelques prêts à taux fixe dont, je le rappelle, certains sont issus du transfert de 1999, avec le transfert des biens et les reprises d'emprunts des différentes collectivités lors de la reprise.

Et nous sommes, en dehors du BEA, faiblement, voire très faiblement endettés, et uniquement avec des prêts à taux fixe.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, mon colonel. Nous reviendrons assez rapidement sur certains éléments.

D'autres interventions ou d'autres commentaires à faire ? Non.

(Retour de M. MERCIER).

Je vais donc passer au vote. Concernant ce compte administratif 2014, qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est donc adopté à l'unanimité. Merci à chacun d'entre vous.

*** La délibération n°R/15-06/06 est adoptée à l'unanimité.**

R/15-06/07 Compte de gestion de M. le payeur départemental, comptable du service départemental d'incendie et de secours du Rhône, pour l'exercice 2014

Mme CHENKIER.- Monsieur le Président, le compte de gestion se présente dans les mêmes conditions que le compte administratif.

M. LE PRÉSIDENT.- Quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Il est donc adopté à l'unanimité.

*** La délibération n°R/15-06/07 est adoptée à l'unanimité.**

R/15-06/08 Reprise et affectation du résultat comptable pour l'exercice 2014

Mme CHENKIER.- Monsieur le président, dans la suite de ce qui vous a été exposé sur le compte administratif 2014, le résultat d'exécution comptable fait apparaître un excédent de fonctionnement de 5 286 248,88 euros et un déficit d'investissement de 3 012 155,27 euros.

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs en investissement : 16 093 742,69 euros en 2013, desquels il convient de déduire les 3 012 155,27 euros, le résultat de clôture est excédentaire de 13 081 587,42 euros pour la section d'investissement.

Compte tenu de la reprise des résultats excédentaires de clôture 2013 en fonctionnement, 10 881 849,03 euros, qui s'ajoutent à l'excédent de l'exercice 2014 de 5 286 248,88 euros, il convient de déduire les 9 210 105,98 euros de part affectée à la section d'investissement en 2014. Le résultat de clôture est donc excédentaire de 6 957 991,93 euros pour la section de fonctionnement.

Il convient d'affecter ce résultat excédentaire de la section de fonctionnement vers la section d'investissement afin de répondre à l'équilibre du budget supplémentaire 2015, qui vous sera présenté en rapport suivant.

Il vous est proposé :

- 1) Le maintien en section de fonctionnement de 1 135 694,49 euros,
- 2) Et l'affectation en section d'investissement de 5 822 297,44 euros.

Voilà, Monsieur le président, pour la reprise et l'affectation du résultat comptable pour l'exercice 2014.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci infiniment.

Y a-t-il des observations ou des demandes de parole ?

Non.

Nous allons procéder au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ? Il est adopté à l'unanimité.

**** La délibération est adoptée à l'unanimité.***

R/15-06/09 Projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2015

Mme CHENKIER.- Le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2015 permet la reprise des reports en investissement qui s'élèvent à 4 488 310,86 euros et l'affectation des résultats de l'exercice précédent 5 822 297,44 euros en section d'investissement, et 1 135 694,49 euros en section de fonctionnement. Il nous permet d'ajuster en cours d'exercice budgétaire les prévisions, qui je le rappelle étaient pour le budget primitif 2015 de près de 145,87 millions d'euros en fonctionnement et un peu plus de 29,64 millions d'euros en investissement.

Le budget supplémentaire demandé est en mouvement réel de 7 055 931,35 euros et nous permet, sans recourir à l'emprunt, de financer l'ensemble des dépenses à hauteur de 5 763 623,86 euros en investissement, reports inclus, et 1 292 307,49 euros pour le fonctionnement, dont un autofinancement

nouveau par rapport au budget primitif 2015 de 230 000 euros, étant entendu que ce budget supplémentaire s'équilibre en recettes.

INVESTISSEMENT : pour ce qui concerne les dépenses, il y a 4,488 millions d'euros de reports d'engagements, essentiellement dus à des reports sur des projets informatiques, d'équipements et de travaux immobiliers.

Outre ces reports, une baisse globale de demande de crédits de 104 500 euros est à souligner, qui vient se cumuler d'une part avec des ajustements de crédits de paiement des autorisations de programme à hauteur de 620 000 euros pour les véhicules et les bâtiments, et d'autre part à des mouvements d'écritures comptables de réimputation à hauteur de 759 813 euros, portant ainsi à 1,27 million d'euros les dépenses de crédits supplémentaires en investissement.

Pour les recettes d'investissement de 5,763 millions d'euros, vous retrouverez trois volets dans le rapport :

1) L'affectation du résultat 2014 qui a permis de capitaliser 5,822 millions d'euros à l'occasion du rapport précédent sur l'affectation des résultats, et l'excédent d'investissement reporté des années antérieures de 13,081 millions d'euros.

2) des écritures d'ordre pour 1,32 million d'euros, regroupant l'amortissement des opérations patrimoniales et l'autofinancement supplémentaire dégagé de 230 000 euros. Ce qui porte l'autofinancement, Monsieur le président, à un peu plus de 1 million d'euros pour 2015.

Les 4,5 millions d'euros de recettes foncières prévues dans le budget primitif 2015 n'ayant pu être exécutés seront décalés dans le temps.

Tout ceci nous autorise à nous exonérer de tout recours à l'emprunt pour l'exercice 2015.

FONCTIONNEMENT : pour les dépenses de fonctionnement, il est proposé d'ajouter un peu plus de 1,292 million d'euros. Outre l'autofinancement supplémentaire de 230 000 euros et l'ajustement des amortissements de 320 000 euros, elles sont dues principalement :

1) à l'augmentation des frais généraux, pour 201 300 euros, qui s'explique par l'acquisition complémentaire d'outillage et de petit équipement pour l'utilisation optimale des ateliers de Saint-Priest, que vous allez visiter plus tard, et le règlement des fluides avancé par l'OPAC sur les sites de Villeurbanne et Lyon Gerland.

2) à l'augmentation des charges de personnel de 210 000 euros pour les cotisations retraites et URSSAF, et les vacations de volontaires qui ont été plus importantes.

Reste à préciser que 200 000 euros sont inscrits pour compenser l'annulation des titres de recettes émis à l'encontre de la SOFCAP, ancien assureur du personnel, dans le cadre d'un contentieux avec ce dernier.

Pour les recettes de fonctionnement, en sus des 1 135 694,49 euros provenant des excédents affectés au titre de l'exercice 2014, un peu plus de 165 000 euros de recettes supplémentaires sont à escompter, notamment en matière de carence et d'interventions sur autoroute.

Voilà, Monsieur le président, les éléments essentiels du budget supplémentaire pour l'exercice 2015.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup, Madame.

Colonel, souhaitez-vous intervenir ?

Colonel DELAIGUE.- Je tiens à souligner la saine gestion du SDMIS, et même si on avait un certain nombre d'excédents, on voit la qualité de la gestion, et en tout cas

aujourd'hui les dispositifs qui sont en place font que la dépense est sous contrôle, si l'on peut dire.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? Des commentaires ? Non.

Nous allons donc procéder au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ? Adopté.

*** La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**R/15-06/10 Autorisations de programme et crédits de paiement
– compte-rendu annuel 2015**

Colonel DELAIGUE.- Ce sont les autorisations de programme et les crédits de paiement, pour faire le point.

On peut noter que sur la partie patrimoine immobilier et bâtiments, il y a beaucoup de zones grisées, et lorsque la zone est grisée, c'est la dernière fois que vous la voyez, cela veut dire que l'autorisation de programme est terminée.

Cela vaut rendu compte au conseil d'administration, et la prochaine fois cette autorisation de programme disparaîtra du compte rendu, puisqu'elle est totalement exécutée.

Pour les parties encore en blanc, les opérations sont en cours. On aura l'occasion d'en discuter dans les réunions avec les élus.

Pour ce qui est des matériels d'intervention, je rappelle qu'entre le moment où on vote l'autorisation de programme dans l'année n-1 et le moment où les véhicules sont réellement rentrés au niveau du service, il y a un décalage d'un an ou deux, suivant la nature des opérations.

Je rappelle que pour ce qui est des matériels véhicules, la plus grosse valeur qui est en cours et qui doit être réalisée, c'est l'investissement sur les échelles aériennes.

Je rappelle à tout le monde qu'une échelle de pompiers, c'est joli, ça marche bien, mais ça vaut 600 000 euros. Je rappelle surtout qu'on a prévu d'en remplacer une par an et deux certaines années jusqu'en 2019, parce que le parc échelles est vieillissant. Il correspond à une époque où il y avait eu beaucoup d'achats, et il a été décidé en même temps de faire un parc échelles unique de 30 mètres, alors qu'on avait deux parcs échelles, un de 24 mètres et un de 30 mètres, et en matière de gestion, c'est quelque chose d'important. Je rappelle aussi que ce renouvellement d'échelles va permettre d'ici 2020 petit à petit que toutes les échelles aient une nacelle, ce qui en matière de sécurité pour les sapeurs-pompiers est évidemment quelque chose de particulièrement important pour assurer les sauvetages.

C'est probablement la ligne la plus importante dans les crédits de paiement qui reste à prendre en compte dans les autorisations de programme des véhicules qui avaient été votées.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, mon colonel.

À moins qu'il y ait des demandes d'intervention, je vous propose de voter. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Madame, mon colonel, mes chers collègues, ce rapport est voté.

*** La délibération est adoptée à l'unanimité.**

M. LE PRÉSIDENT.- Vous le savez, cela a été dit à l'instant, à la suite de cette séance, nous souhaitons organiser, pour ceux qui le souhaitent, une visite du site, qui est un site assez impressionnant, vous le verrez si vous ne le connaissez pas.

Avant de nous quitter, en le remerciant encore une fois, je voudrais donner la parole à Monsieur le préfet, qui va nous dire quelques mots sur la façon dont il imagine la collaboration du SDMIS avec l'État.

M. LE PRÉFET GAVORY.- Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord, je voulais vous adresser, ainsi qu'aux membres de votre nouveau bureau, toutes mes félicitations, et vous redire ce que j'ai dit en ouvrant ce conseil d'administration, que l'État était bien évidemment à vos côtés pour faire face à la gestion du SDMIS.

J'ai bien noté quelques propos stigmatisants sur le retrait des dotations de l'État, je ne reviendrai pas là-dessus, si ce n'est que l'État ne se désengage pas du financement notamment des SDIS et du SDMIS, puisque certes l'État ne contribue pas comme les collectivités au financement, mais il contribue d'une manière significative via la taxe nationale des contrats d'assurances. Je rappelle que c'est plus de 1 milliard d'euros par an au plan national. Ce n'est pas rien.

Et puis, l'État, j'ai pu le mesurer ici dans le département, veille à doter, parce qu'il s'agit d'un SDIS tout à fait performant, qui est à la pointe en matière de prévention, en matière de gestion du risque NRBC explosif, à doter le SDIS et maintenant le SDMIS de moyens tout à fait performants. Je pense que vous aurez l'occasion dans le cadre de la visite de voir de manière très concrète ce que cela représente. Nous étions voici un peu moins d'un mois ici, au centre d'entraînement zonal qui est dans ces locaux mêmes, et je me félicite que le SDMIS soit vraiment à la pointe et soit référencé, je le dis de manière très claire, comme étant un site pilote dans la prévention de ce risque qui malheureusement plane sur nos têtes.

Donc, Monsieur le président, vous pouvez être rassuré, le préfet de région et moi-même serons à vos côtés, aux côtés du directeur, de son adjoint et de l'équipe de direction, et aux côtés de l'ensemble des personnels du SDMIS, pour pouvoir poursuivre la voie tracée par vos prédécesseurs et toujours veiller à

ce que les moyens consacrés, qui sont importants, soient adaptés et bénéficient à l'ensemble des habitants du département et de la métropole.

Bon vent ! Et je vous retrouverai bien évidemment de manière très régulière au sein du conseil d'administration.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci infiniment, Monsieur le préfet.

La tradition de la maison veut qu'une photo soit prise avec l'ensemble des membres du conseil d'administration. Cela se fera dehors, avant de faire la visite. Souriez sur la photo qui va immortaliser notre équipe.

Merci infiniment à toutes et à tous.

Merci à Monsieur le préfet.

Je lève la séance.

(La séance est levée à 16 h 15).


Jean-Yves SECHERESSE
Président